



## APPEL A PROJETS MALINF POUR DES ALLOCATIONS POST-DOCTORALES ANNEE 2010

Dispositif phare de politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

### **A ce jour, 14 DIM ont été créés.**

- Agrosociétés, territoires, écologie, alimentation (Astrea).
- Cancérologie (Canceropole)
- Neurosciences et maladies neurodégénératives (Nerf)
- Maladies cardiovasculaires, diabète et obésité (Coddim)
- Maladies infectieuses, parasitaires et nosocomiales émergentes (Malinf)
- Médecine cellulaire et cellules souches (Stempole)
- Santé, environnement, toxicologie (SEnT)
  
- Atomes ultra-froids (Ifraf)
- Logiciels et systèmes complexes (Digiteo)
- Optique, microélectronique, nanosciences (C'nano)
- Problématiques transversales aux systèmes complexes (ISC)
  
- Développement soutenable (R2DS)
- Problématiques du genre (Institut Emile du Chatelet)
- Sciences économiques (Ecole d'Economie de Paris)

**Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>**

La majorité des appels à projets émis par les DIM sont lancés conjointement le 1<sup>er</sup> Décembre 2009. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus à même de supporter leur projet. En contre partie, **un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM**. Pour les projets à l'interface entre plusieurs DIM, nous vous invitons à prendre connaissance de leurs axes thématiques respectifs afin d'identifier l'appel à projets qui semble le plus en adéquation avec votre projet. **Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis sur un autre DIM.**

# DIM Maladies Infectieuses, Parasitaires et Nosocomiales Emergentes



Le réseau Malinf coordonne la sélection du programme scientifique du DIM « Maladies Infectieuses, parasitaires et nosocomiales émergentes » qui sera proposé au financement de la Région Île de France. Il lance un appel à projets pour l'attribution d'allocations post-doctorales, financées par la Région Ile de France, pour une durée de 24 mois. 4150 € brut chargé par mois seront accordés à l'établissement gestionnaire pour salarier le post-doctorant, ce qui correspond à un salaire mensuel net minimal de 2100 €.

Les dossiers sont éligibles si le sujet concerne **l'émergence** de nouvelles pathologies infectieuses ou la **ré-émergence** de maladies infectieuses connues et s'ils s'inscrivent dans les thèmes de recherche prioritaires du DIM Maladies, Infectieuses, Parasitaires et Nosocomiales Emergentes. La notion d'émergence est à considérer de façon élargie. Ainsi, sont notamment concernés les projets traitant de la caractérisation de **nouveaux agents infectieux** à l'origine de pathologies humaines connues (émergence de connaissance) et de **problèmes émergents** intéressant la santé publique (infections nosocomiales, échappement à la vaccination, résistance aux anti-infectieux, zoonoses émergentes, ...). Enfin, les projets relevant des thématiques VIH, VHB et VHC pour lesquelles existent des appels à projets spécifiques à l'ANRS, ou dans d'autres agences, ne seront pas pris en compte.

**Les axes thématiques et thèmes de recherche prioritaires traités par cet appel à projets concernent la bactériologie, la mycologie, la parasitologie et la virologie (à l'exclusion des projets sur le VIH, le VHB et le VHC), ainsi que les agents non conventionnels (prions) et sont :**

## 1- Approches innovantes pour l'identification de nouveaux agents infectieux

- *Développement d'approches innovantes pour la détection, l'identification et la caractérisation des agents infectieux connus ou émergents : mise au point et validation de nouvelles technologies.*
- *Recherche active de nouveaux agents associés ou à l'origine de pathologies humaines : les projets en réseau, multidisciplinaires et renforçant les interactions entre cliniciens et chercheurs seront particulièrement encouragés.*
- *Détection des émergences à caractère zoonotique ou présentes dans l'environnement avant la contamination humaine.*

## 2- Nouvelles approches vaccinales et thérapeutiques

- *Nouvelles stratégies vaccinales et approche du concept.*
- *Etude des mécanismes de l'échappement des micro-organismes à l'immunité de l'hôte et aux anti-infectieux.*
- *Mécanismes d'action de nouveaux anti-infectieux.*
- *Développement et amélioration de modèles animaux alternatifs pertinents de l'infection humaine.*



## 3- Infections nosocomiales

- *Etude de l'épidémiologie, de la persistance dans l'environnement et de l'échappement à l'immunité de l'hôte et aux agents anti-infectieux (en liaison avec l'axe 2).*
- *Etudes de marqueurs de la virulence ou de l'invasion.*
- *Nouveaux outils de diagnostic rapide pour la prise en charge des malades.*
- *Colonisation avec formation de biofilms sur les dispositifs médicaux.*

## 4- Parasites eucaryotes

- *Développement de nouveaux outils de surveillance de la résistance aux antiparasitaires.*
- *Développements technologiques originaux pour l'identification et le diagnostic/pronostic des maladies parasitaires émergentes (en liaison avec l'axe 1).*
- *Biologie des parasites eucaryotes : épidémiologie, transmission, facteurs de virulence, mécanismes d'adaptation et d'échappement.*
- *Identification de nouvelles cibles thérapeutiques chez les parasites eucaryotes rentrant dans le champ de l'appel à projets (en liaison avec l'axe 2).*

## 5- Zoonoses émergentes non parasitaires

- *Etude des agents zoonotiques émergents non parasitaires (bactéries, champignons, virus et agents non conventionnels), de leurs génomes, de leurs interactions avec la cellule et avec l'hôte*
- *Etude de l'épidémiologie, des processus de transmission interspèces et des capacités d'adaptation à l'homme*
- *Développement de nouvelles stratégies vaccinales (en liaison avec l'axe 2).*
- *Agents zoonotiques émergents non parasitaires dans les écosystèmes naturels ou liés à l'élevage.*

La sélection sera faite sur la qualité et l'intérêt scientifique du projet, sa faisabilité et sa cohérence avec les axes du DIM.

Les équipes ayant reçu une subvention du DIM Malinf sont non prioritaires pour les appels à projets des deux années suivantes.

Le dossier doit être rempli par le responsable scientifique du projet, et pas par son candidat.

L'axe choisi par le responsable du projet ne sera pas modifié par le Comité scientifique.



L'embauche des candidats doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> juin 2011. Le remplacement du candidat est réalisable à tout moment sous réserve qu'il reste au moins 6 mois de contrat et que le nouveau post-doctorant reprenne bien le projet initialement sélectionné.

## **Critères d'éligibilité du projet :**

- 1) Le laboratoire d'accueil doit être localisé en Ile-de-France.
- 2) Le projet proposé ne doit pas avoir été financé par la Région dans le cadre du soutien aux projets collaboratifs d'un pôle de compétitivité, ou via un autre DIM.

## **Critères d'éligibilité du candidat, qui sera proposé à l'embauche :**

- 1) Le laboratoire d'accueil doit être différent de celui où le candidat a réalisé son doctorat.
- 2) Le délai entre la soutenance de thèse et le début de l'allocation postdoctorale ne pourra excéder 5 ans, à l'exception des candidat-e-s justifiant d'un post-doctorat à l'étranger d'au moins 2 ans. Dans ce cas, le délai maximum entre la soutenance de la thèse et le postdoctorat pourra être porté à 7 ans.
- 3) Le candidat ne doit pas avoir reçu précédemment une allocation post-doctorale de la Région d'une durée égale ou supérieure à 18 mois.
- 4) Le Conseil Régional ne retient aucun critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si le candidat à plus de 35 ans, un parcours professionnel atypique (expérience professionnelle hors post-doc) devra être justifié.

***Le dossier de candidature devra être rempli en ligne et soumis  
électroniquement avant la date limite annoncée***

**<http://dim.fontismedia.com/dim/>**

**Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 5 février 2010 à 17h**

Classement des dossiers par Malinf fin avril 2010.

**Réponse définitive à la date du vote du programme par le Conseil Régional  
(prévu en juillet 2010).**